



Pôle Nantes Centralité (site Chantenay)

Décision n° 2026 -340

Objet : Nantes – 49 rue Hector Berlioz – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section MZ numéro 417

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 02 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus et notamment à Monsieur Michel LUCAS, vice-président,

Vu la décision n°2025-221 du 18 mars 2025 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section MZ numéro 417 située 49 rue Hector Berlioz à Nantes en vue de son intégration dans le domaine public pour la réalisation d'aménagement d'espace public,

Considérant que la parcelle cadastrée section MZ numéro 417 est affectée à l'usage direct du public, car elle est aménagée en trottoir à usage du public,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – 49 rue Hector Berlioz – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section MZ numéro 417.

Article 2. De charger M. le Directeur Général de Nantes Métropole, ainsi que le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

19 MARS 2026

Fait à Nantes, le **12 MARS 2026**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS